



## **GENERALI EURO-ACTIONS**

**Rapport semestriel au 30 Septembre  
2019**

**Forme juridique :** SICAV

**Société de gestion :** GENERALI SGR S.P.A.  
4, via Machiavelli Trieste

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Commissaire aux comptes :** ERNST & YOUNG AUDIT

## Sommaire

Etat du patrimoine.....	3
Répartition du portefeuille par Devise.....	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique .....	5
Répartition du portefeuille par Pays.....	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres .....	8
Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes .....	9

## Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
<b>Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 /1° du I de l'article L.214-24-55</b>	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	97,627.64
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
<b>Avoirs bancaires</b>	<b>7,310.66</b>
<b>Autres actifs détenus par l'OPC</b>	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	1,745.28
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	91.57
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	91.57
<b>Total des actifs détenus par l'OPC</b>	<b>106,775.16</b>
<b>Passif</b>	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-97.80
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-97.80
Comptes financiers	-
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>106,677.35</b>

## Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	91.52	91.43
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	1.64	1.63
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>93.15</b>	<b>93.07</b>

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Alimentation	6.78	6.77
- Appareils électriques & électroniques	2.04	2.04
- Assurances	6.55	6.55
- Assurances	4.47	4.47
- Banques	10.17	10.16
- Bureautique	1.13	1.13
- Chimie	5.19	5.19
- Cosmétiques	11.58	11.57
- Energie	14.05	14.04
- Hôtels & Restaurants	1.48	1.48
- Immobilier	2.37	2.37
- Ingénierie & Construction	3.65	3.65
- Logiciels	2.11	2.11
- Matériaux de construction	4.40	4.39
- Matériel divers	2.98	2.98
- Média	2.09	2.09
- Métal	1.65	1.65
- Services diversifiés	0.98	0.98
- Services financiers	1.17	1.17
- Télécommunications	5.17	5.16
- Textile	0.49	0.48
- Transports	1.00	1.00
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		

# GENERALI EURO-ACTIONS

<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCl et OPPCl	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	1.64	1.63
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>93.15</b>	<b>93.07</b>

## Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	21.71	21.69
- Belgique	2.50	2.49
- Espagne	4.29	4.29
- Finlande	2.06	2.06
- France	43.17	43.13
- Irlande	3.61	3.61
- Italie	3.97	3.97
- Pays-Bas	10.20	10.19
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCl et OPPCl		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	1.64	1.63
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>93.15</b>	<b>93.07</b>

## Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	72,990,695.03	72,376,150.82
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	9,548,306.60	15,516,877.60
<b>Total des mouvements</b>	<b>82,539,001.63</b>	<b>87,893,028.42</b>



# GENERALI EURO-ACTIONS

## Valeur liquidative, nombre d'actions et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net action	Nombre de titres	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0010075341	D	D	103,695,999.00	181,518.4337	571.2600	EUR
FR0010086652	C	C	2,981,353.50	3,978.6052	749.3400	EUR

Date de versement de dividendes	Code ISIN	Type Classe		Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
15/07/19	FR0010075341	D	D	12.81	-	12.81

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC